

Schizes

Gaston Josse

Les témoignages sur le milieu carcéral sont tellement marqués du sceau de la péjoration ("honte"... "horreur"... "déshumanisation"...) et en opposition avec l'opinion publique prompte à dénoncer la mansuétude des juges et le laxisme de l'institution, que la question se pose parfois de savoir s'ils se conforment au réel (si le réel est une raison suffisante du témoignage) ou s'ils correspondent à une sorte de "loi du genre" (celle du "délinquant-victime").

Une telle question signifie que l'exercice de lisibilité de la prison n'est pas simple et nécessite un travail d'interprétation qui doit tenir compte : non seulement du réel mais de l'effet de réel dans le témoignage (celui-ci n'ayant jamais l'innocence d'un reflet docile des choses) ; du caractère passionnel, propice au détournement de sens, des indices recueillis dans la confiance ; de l'imprégnation (dans les discours ambiants) par la "nécessaire punition-expiation" ; de l'effet "feuille de vigne" des charités bien pensantes qui, clamant de leurs tribunes "qu'il faut réformer le système carcéral" ne se donnent ni la peine ni les moyens d'analyser le contenu de celui-ci. Dans cette "étrange pratique" et ce "curieux projet consistant à enfermer pour redresser" [1], les sciences humaines, du fait de leur cousinage lointain ou proche, avec les "microphysiques du pouvoir", n'apportent à l'exercice de lisibilité qu'un secours ambigu ; d'autant plus que, dans le recueil des témoignages et opinions, personne n'accepte d'abandonner ses défenses habituelles : celles de la science, de la morale, de la défense sociale.

Chacun usant de sa propre "loi du dire" apporte une opinion cloisonnée peu propice à l'inscription dans une spirale commune qui devrait permettre [2] une avancée vers la vérité. Ainsi va le kaléidoscope du milieu carcéral avec ses modélisations, ses "schizes", ses jeux de reflets, qui voilent en se dévoilant. Un discours ordonnant avec un minimum de cohérence le rapport de l'observateur avec ce qu'il observe est-il cependant possible ? Il existe en tout cas des effets psychoplastiques de l'incarcération, et, derrière ses "effets", des pratiques et processus observables. C'est certains de ceux-ci que nous souhaitons aborder, sachant qu'au travers des mécanismes d'inscription, de l'amphigourisme des discours, de l'hypostase des besoins du détenu, de l'ambiguïté de la démarche psychiatrique, ils aboutissent le plus souvent à la désubjectivation (voire à la dissociation schizophréniforme) des reclus.

En quoi la demande du détenu vient-elle se loger dans le silence, les stéréotypes, et le refus ? Ou se situe, en premier lieu, son "aliénation" ? Qui ? Quoi ? Comment ? surdétermine par des effets psychoplastiques certains replis autistiques et certaines conduites hostiles aux pouvoirs représentés par les lampistes de l'administration pénitentiaire : les surveillants.

Certaines réponses sont multiples, mais l'une d'entre elles est manifeste aux yeux de tout observateur : celle des identités mises en pièce par accumulation d'inscriptions. Le détenu, dans l'institution carcérale devient un Homo-Discriptus (il en est ainsi des membres de nombreuses institutions, notamment des malades mentaux).

Dans un ouvrage portant sur l'accumulation de pouvoir [3], Fourquet constate que l'accumulation d'Etat (ici l'accumulation des pouvoirs disciplinaires) procède par "accumulation d'enregistrement, multiplication des registres, des rôles, des matricules" définissant ainsi des identités partielles : *fiche d'écrou* (fiche de détention, nom, nationalité, nature du délit...), *fiche pénale* (événements intérieurs et quotidiens...), *fiche d'exécution des peines*, *registre nominatif*, *main courante*, *fiches de consultations médicales*, *dossiers médico-psychologiques*, *fiches de pharmacie*, *feuilles de traitement*, collections des us et coutumes, des fréquentations, des colères et mouvements d'humeur, des "cantinages"... . La liste est infinie et c'est en cela que l'identité du détenu se détache de sa personne pour flotter dans l'univers inconnu des "pièces détachées". Ce corps devient celui du code administratif voilant la réalité des visages, toujours lu dans le formulaire, le registre, le recueil, le rapport. Ainsi, le détenu est en carte. Sa vie est racontée ailleurs pour finir dans les archives. Son nom est un nom de manuscrits et d'imprimés. Son identité lui est attribuée et elle n'habite plus son monde. Il est détaché de son personnage propre et lorsqu'il veut combler ce hiatus on le déclare "revendicateur" ou "dissimulé". Mais ce n'est pas la seule dissociation.

Chaque groupe des principaux protagonistes (les détenus, le personnel carcéral) est ignorant du psychisme de l'autre. Chacun "pense" donc cet autre à sa manière. Pour que le détenu valide ses propres réactions affectives, il ne peut s'identifier aux figures du pouvoir et ces "figures du pouvoir" (les surveillants) ne lui renvoient que leur vécu de méfiance et de crainte soupçonneuse. Ce détenu, alors, se tourne vers "les

siens", les co-détenus, et tente avec eux, de s'inscrire dans un circuit langagier qui, dans sa stéréotypie, a l'avantage d'être clair : "nous sommes des incompris et des persécutés". Ce détenu se construit alors un personnage conforme à la loi intérieure et aux discours subséquents ; il assure, au moins en apparence, qu'il trouve supérieures les valeurs de son groupe ("en apparence", car cette attitude ne correspond qu'artificiellement à un désir de réalisation de soi). Ce rassurement passager, ce souci de mieux-être psychique, ces nouvelles dissociations (pouvoir/soumission, soi/discipline, soi/co-détenus) ne permettent d'autres issues que l'hostilité intense à l'égard de l'institution (parallèle d'une hostilité intense à l'égard de soi). D'où ce commentaire, fréquemment formulé : "la prison ça rend dingue", signifiant que le milieu carcéral est la source d'une solitude insupportable et d'une dissociation intra-psychique, confortant les autorités dans leurs attitudes défensives ("ils sont violents et dissimulateurs") mal conceptualisées et fonctionnant à l'ombre de la bonne conscience d'un souhait véritable de réinsertion ("mais difficile, voire impossible") du détenu. L'angoisse et la peur sont, ainsi, ressenties de part et d'autre, chacun se sentant menacé, et les processus de projection, en miroir, sont constamment à l'œuvre. Ce détenu, lui, qui n'a pas la possibilité de compensations et gratifications extra-carcérales, vit son incarcération dans le manque : manque de cohérence, manque d'estime de soi et, dans l'impossibilité de communiquer authentiquement dans ce contexte paranoïaque, use d'un système régressif de signes : ceux de la colère, de la violence contre les surveillants, de la violence contre soi. Il adopte aussi, parfois, une attitude de soumission à l'égard des autorités en déclarant, par exemple, qu'il accepte les règles de la discipline de l'établissement. C'est une abjuration qui lui est demandée, et il abjure, le plus souvent formellement (notamment au prétoire, ce tribunal intérieur inquisitorial).

"Un groupe est une catégorie sociale auquel l'individu peut appartenir ouvertement" [4]. Ici, aucune appartenance à un groupe n'est possible en profondeur. Le groupe des surveillants ? Toute familiarité est interdite par le règlement. Le groupe des détenus ? Il n'y a guère d'autre issue mais "l'appartenance" trop manifeste éveillera rapidement l'idée de "complot", de "sombres manœuvres". "Pour communiquer (les détenus), et vivre dans ce nouvel univers, y trouver une place, ils doivent savoir qui est l'autre et donc lui conférer une nouvelle identité sociale tout en s'en attribuant une à eux-mêmes" [5].

Ni cette place, ni cette reconnaissance de l'autre, ni cette identité nouvelle, n'ont la moindre épaisseur ou la moindre stabilité. Les effets du pouvoir carcéral entraînent une mutilation constante de la personnalité, et des possibilités de communication. Dès l'entrée "... les opérations de dépouillement et de nivellement mises en œuvre, amputent brutalement le nouvel arrivant de ses particularités sociologiques..."[6] et les processus psychodynamiques antérieurs à l'incarcération font figure d'oripeaux. Ce milieu carcéral aggrave d'emblée, (pour des sujets issus le plus souvent de milieux insécurisants dans lesquels les images parentales sont floues) la discontinuité affective de l'objet et de soi et la fragilité des appareils intégrateurs de la personne. Tout à fait inconscientes du caractère pathogène des pratiques et des structures du milieu, les autorités s'étonnent du peu de communication avec les détenus et attribuent ce manque au "caractère" (naturel, structural, commun) des prisonniers, "caractère" dont la composante essentielle serait la dissimulation. Ces signes de difficultés de repérage, de régressions intérieures, de sentiment d'inadéquation entre la peine et le délit, sont toujours comptabilisés dans la série des "mensonges utilitaires".

W. James, écrit Todorov [7], faisait remarquer que le rejet du social (le "suicide social") ne traverse jamais l'esprit de l'homme. Il en est bien ainsi chez le détenu, car lorsqu'il affirme être frappé trop durement il nie, dans le sens de la remarque de W. James, une part de sa réalité pour en faire un "objet" acceptable et propice à une reconnaissance. Il cherche à construire une sorte de normativité, à édifier un mode commun de communication, à signifier qu'il pourrait être entendu comme un homme et non comme un "cas" ou un "monstre". Mais sa démarche est vaine. Il ne peut meubler le hiatus de la séparation car les instances disciplinaires le renvoient à son corps à corps avec lui-même.

Ces instances procèdent à une "désignation-reconstruction" du message du détenu, oblitérant les singularités, et, estimant qu'elles montrent "les choses telles qu'elles sont", construisent un discours sur des généralités qui acquièrent une quasi indépendance. Ce "point de vue objectif", autonome, n'a qu'une transparence illusoire pour le détenu qui n'y retrouve que rarement ses propres référents. La comparaison de système à système n'est alors plus possible car elle conduit à "...identifier indûment des propriétés structurellement différentes ou à distinguer à tort des propriétés structurellement identiques" [8]. Ces espaces sociaux des représentants du pouvoir et des détenus sont définis par leur extériorité mutuelle, chacun ayant son style, son langage, sa vision du monde. Le surveillant ne peut être qu'un "maton" pour le détenu, et le détenu ne peut être qu'un dissimulateur pour le surveillant. En ce sens, la prison fabrique le délinquant.

En 1996, furent organisés, dans chaque lieu de détention, des colloques et réunions, aux fins de réfléchir sur le suicide (croissant) dans les prisons, et de prendre les mesures adéquates pour en réduire le nombre. Ces

mesures proposées ne furent "ni fortes ni novatrices" (pour employer l'expression d'E. Guigou dans sa lettre de mission à Mr. Canivet) mais elles ne furent pas, non plus, insignifiantes (slips et chemises en papier pour les détenus placés à l'isolement – au "mitard" – interphone dans les cellules destinées au premier jour d'incarcération, choix des co-détenus...).

Cependant, personne (du moins selon notre expérience) n'évoqua la solitude du détenu, la fragmentation des échanges affectifs au sein de l'institution, l'évitement de la rencontre et du dialogue, les régressions dans lesquelles on précipite l'incarcéré, avec leurs mécanismes compensatoires anti-anxiogènes (usage massif de la télévision et des revues pornographiques, utilisation intense des drogues licites et illicites, conduites stéréotypées à la limite de la catatonie, rituels de défense...). La référence essentielle, et louable, fut "l'amélioration des conditions de vie du détenu" mais elle s'appuyait sur la fiction selon laquelle une moindre coercition matérielle des corps permettrait d'échapper aux logiques du désir qui, pourtant, arment la main du suicidaire. Cet aveuglement est le même que celui de Charcot disant "pas de ça" à une hystérique montrant son sexe ; le même que celui des règlements des pensionnats exprimant un "je ne veux pas le savoir" ; le même encore que celui du "non dit" qui régit certaines familles dans une ignorance du sexe. Tragique ignorance, car c'est dans la fonction complexe et tumultueuse du désir que s'enracine toute conduite.

Ces mêmes processus de désublimation du désir sont déjà à l'œuvre lorsque sont évoqués les parloirs intimes ("chambre d'amour" selon les sarcasmes des gardiens) car tous les commentaires sont inscrits dans le registre des "besoins" et de la génitalité. Il faut alors suivre Marcuse affirmant que la satisfaction de ces besoins dans les formes autorisées engendre une autre forme de soumission. Ces "chambres d'amour", outre la possibilité d'abstinence-sanction, loin d'aider la transgression libératrice ne permettront-elles pas (sous l'œil du surveillant, du médecin, du statisticien, voire de l'ecclésiastique) un quadrillage supplémentaire des comportements et une discipline surnuméraire de l'"organo-orgasmique" ? Il se trouvera bien un "technicien" pour adapter la pratique de la "chambre" aux discours scientifiques sur la santé du sexe, et un prêtre, progressiste, (ancien de la légion ou des bataillons d'Afrique), pour bénir les pratiquants au nom de la "part des choses" nécessaire. Ce gouvernement du temps carcéral, de son espace, de ses échanges langagiers de sa bureaucratisation s'étendra au gouvernement de la génitalité. Mais cette "part des choses", une fois encore, ne pourra être fondée que sur la mathématique perverse du désir, source de toute désublimation répressive.

Peut-être n'a-t-on jamais pardonné à Sade d'avoir mis la philosophie dans le boudoir [9] mais on pardonnera volontiers aux instances dirigeantes de la Justice d'introduire la "science" dans le boudoir carcéral car, ainsi, le "monde de la chair", chez le détenu, ne sera plus cet horizon brumeux (volontairement ignoré) mais l'exposé par des spécialistes hautement qualifiés de la grille des usages et des statistiques des copulations. Quels seront les commentaires et pratiques des nouveaux techniciens de la sexo-criminologie sur les folies sexuelles privées, les homosexualités, les fétichismes, les sado-masochismes partagés, les multiples singularités ?... S'ils restent dans l'esprit du milieu carcéral, et rien ne permet d'espérer qu'ils abandonneront cet esprit, ils préfaceront de nouvelles maîtrises et de nouvelles gestions des corps contraints et nommés dans leur usage intime, et, assimilant le psychique au comportement, continueront à nier le "fantôme" de la machine dans la perspective de *L'homme machine* de La Mettrie ou de *L'homme neuronal* de P. Changeux.

Il en sera (il en est) de la vérité du détenu ce qu'il en est du strip-tease. Il peut et il doit tout dire sur son corps dans la mesure où il cache l'autre vérité de celui-ci. La monstration et le computable, l'hygiène, les scansion du temps, les matricules ... vouent au silence les ressorts du désir, mais ces ressorts finissent cependant par se dire dans les formes régressives d'un appel : piercing, tatouages, scarifications, mutilations, tentatives de suicide. La violence extérieure à l'égard du corps fantasmé devenant violence intérieure singulière. Mis entre parenthèses dans la vie courante, le corps revient à l'attention des individus sous la forme du symptôme[10].

Dans le tableau de Velasquez, *Les Ménines*, le sujet censé "être représenté" a disparu, mais "Les Ménines" jouent le rôle de représentants de la représentation. Dans l'univers carcéral, le sujet est également sensé être représenté notamment par son "corps-organe" et par la comptabilité de ses besoins, mais il n'a pas de lieu pour réapparaître (dans son érotisation) sinon dans la topique du corps-à-corps narcissique comme le souligne Michel Foucault [11]. "Corps objectif" et "corps objectal" étant confondus, on dira que le détenu dans son analphabétisme désirant, contraint, est "du côté de la nature" en somme que c'est un sauvage.

La consultation psychiatrique pour le détenu (il y a une "psychiatrie carcérale" comme il existe des "psychozes carcérales") est souvent un havre de paix, même si la souffrance psychique est parfois infiltrée par un vague utilitarisme. Mais "...comment la psychiatrie, la psychologie, la criminologie, dit M. Foucault (...) pourraient-elles justifier la Justice d'aujourd'hui puisque leur histoire montre une même technologie au point où elles se sont formées les unes et les autres ?". La réponse ne peut être qu'ambiguë car d'une part le rôle "humanisant" de la psychiatrie et de la psychologie carcérales, n'est pas négligeable, car d'autre part,

le discours psychiatrique et psychologique est lui même dissocié.

Ce psychiatre, dans le milieu carcéral (c'est l'opinion de M. Foucault) devient, consciemment ou non, un petit juge parallèle, un agent de la normalisation avant ou après la sentence, un conseiller en punition, un spécialiste (dans les sens d'un assujettissement supplémentaire) du "supplément d'âme" du reclus, un technocrate de la peine. Il donne des conseils "savants" pour répartir les individus dans les espaces de clôture, pour contrôler l'activité, pour déplacer les uns et les autres. Son avis est toujours requis pour un placement au mitard ou pour la prolongation de ce placement. Il aide à rendre moins visible le pouvoir disciplinaire. Il qualifie et classe, ses dossiers laissant une archive minutieuse, un réseau d'écriture, un code médical des conduites. Il est aussi (parfois) expert ce qui introduit une ambiguïté supplémentaire. Grâce à lui, la pénalité est "moins honteuse d'elle même"[12]. En un mot, il inscrit la punition dans une connaissance scientifique qui porte en elle une notion de normalité et une "prescription pour une normalisation possible".

Associé aux pouvoirs judiciaire et carcéral, "il participe à l'élaboration des armatures disciplinaires et à l'économie du pouvoir"[13].

Mais le psychiatre soigne, et il est vécu comme soignant. Il n'est pas que "père, juge, famille et loi". Il n'est pas qu'un positiviste forcené formulant des verdicts thérapeutiques. Il est capable d'opposer la vérité du crime dans sa force judiciaire et carcérale, à la vérité du criminel dans sa force anthropologique. Ses scrupules ne sont pas toujours vains et son humanisme n'est pas une pose de surface. Sans doute introduit-il une nouvelle "schize", nécessairement, puisqu'il est affronté à deux vérités : la vérité comportementale du délinquant, et la vérité inconsciente de celui-ci : d'un côté la dimension signifiée, de l'autre, la dimension signifiante. "... Quand la punition frappe le fauteur de crime, ce n'est pas dans la même fonction qu'il est tenu pour responsable. L'image du fauteur n'est pas la même pour lui et pour la loi, comme il est évident que cette image est différente selon que son Juge représente le Saint-Office ou le tribunal du peuple ..."[14]. On peut croire que l'image est encore différente lorsque la loi est représentée par le psychiatre. En tout cas, le "psycho-thérapeute" tente de dégager la structure morbide du crime ("caractère forcé... répétition stéréotypique... style provoquant de la défense ou de l'aveu... incompréhensibilité éventuelle des motifs..."), si l'on suit J. Lacan), sachant que la force à laquelle le sujet n'a pu échapper s'éclaire dans l'Oedipe et les conditions socio-familiales de l'Oedipisme. En ce sens, (et c'est là un nouvel élément dissociatif) il irrealise le crime ou le délit ("sans déshumaniser le criminel"), en absente plus ou moins l'auteur en soulignant que celui-ci a manqué de "mise en mots" de passage à un "système de représentations métaphoriques qui lui auraient permis de s'élever à la puissance du verbe" [15], "d'écran fantasmatique où ne s'abolirait pas le réel, "le sauvage" [16].

Mais si le psychothérapeute, dans la prison, "irrealise le crime", il irrealise également la portée de sa démarche puisque le soigné ne dispose pas de sa liberté. Le temps même n'est pas identique pour le soigné et pour le soignant. Dans l'inconscient du détenu-consultant rien n'est temporellement ordonné et les actes sont hors du temps chronologique des autres. Ce temps personnel est friable, dysharmonieux et, confronté aux obscurs soucis d'harmonie du psychiatre, il est une nouvelle source de ruptures et de béances irréprésentables.

L'institution carcérale est dissociée et dissociante, pathologique et pathogène. Ses effets sur le détenu vont à l'encontre de sa vocation affichée : appliquer la peine (privation de liberté) et réinsérer dans la société (la première démarche de cette seconde visée devrait être un travail visant à "réinsérer" le détenu dans son univers intérieur propre, mais il s'agit là d'un impensable luxe). Dans cet univers la responsabilité des difficultés et problèmes est toujours projetée sur l'autre, et les sempiternelles promesses d'amélioration étant réduites aux conditions de l'organique, tout n'est que dramatique cache-sexe, discours du semblant.

Dans l'expérience carcérale, lorsqu'un sujet affirme qu'il ne croit pas à ce discours du semblant et qu'il veut invalider le système, tout porte à négativer sa "rébellion". L'institution carcérale invalide une invalidation possible car exprimer son désir, tenter de le socialiser, est contradictoire avec la survie de l'oppression latente. Les créations de quelques espaces en marge (bibliothèque, ateliers de peinture ou d'informatique...) ne sont que de maigres paravents car il est interdit à l'imaginaire de s'institutionnaliser.

Ces signes de l'institution, inclus dans la spirale langagière de la bonne conscience et de la méconnaissance, n'ont qu'une similitude flottante avec les choses qu'ils désignent, et les surveillants ("lampistes-matons" jouent le rôle de boucs-émissaires de cette rupture. Pour le détenu, ce "recueil de signes" ce livre carcéral, est moins son existence que son devoir. Il doit sans cesse le consulter pour s'y conformer, fournir la démonstration et apporter la marque indubitable que le "livre" dit vrai, que le texte ne

peut être mis en question. S'il devient lui même un élément du texte il devient un "bon détenu", mais s'il dénonce la "littéralité" sous-jacente au langage carcéral (le structural) il sera l'objet d'une extrême méfiance. La face obscure de la prison doit être "terra incognita".

Le détenu lutte contre sa "déconstruction", la société punit, le gardien garde. Ces finalités sont contradictoires et chacun s'agrippe à ses défenses. L'officiel et l'officieux se superposent, l'information est chaotique, le champ affectif social n'en finit pas de se fissurer au nom de la discipline. Il est facile alors d'affirmer que la réinsertion sociale du détenu est difficile. Tant que la prison restera le moyen de désubjectivation du détenu, tant que les fonctions créatrices et synthétisantes de l'individu et du groupe y seront négligées, tant que rien dans le sens de l'inclusion micro-sociale ne sera tenté, tant que seront entretenues les confusions entre "corps organique" et "corps désirant" tant que la tolérance sera confondue avec le laisser-aller, le "doxosophe" [17], ce "technicien de l'opinion qui se croit savant", maintiendra le principe d'une répression nécessaire et suffisante, et continuera à panser les plaies qu'il a contribué à ouvrir.

La psychiatrie et la psychologie n'échappent pas totalement à cette "doxosophie". Ici pourtant, elles ne devraient jamais participer au banquet du pouvoir, rester une "non-territorialité", rejeter toute injonction à établir de nouvelles lignes de front, "scientifiques", du contrôle social.

Le milieu carcéral est toujours une tragique mise en scène, un théâtre de l'absurde et de "l'autistisation", où tout se passe comme dans la formule de Beckett : "... Des actions se déroulent, la vie est ailleurs...". Mais, pour le pouvoir carcéral, il n'y a pas d'ailleurs.

1 Michel Foucault, Surveiller et punir, Gallimard, 1975.

2 Sixième colloque de Bonneval, 1966, Henri Lefebvre, L'inconscient, Desclée de Brouwer, p. 347 à 357.

3 "L'accumulation de pouvoir ou le désir d'Etat", Recherches, N° 46, 1982.

4 Erving Goffman, La mise en scène de la vie quotidienne, Les Editions de Minuit, 1984.

5 Léonore Le Caisne Prisons, Odile Jacob, 2000, p.79.

6 Michael Pollak, L'Expérience Concentrationnaire, Métailié, Paris, 1990, p.171/172.

7 Tzvetan Todorov, La Vie commune, Seuil, 1995.

8 P. Bourdieu, Raisons pratiques. Sur la théorie de l'action, Seuil, 1994.

9 Annie Le Brun Du trop de réalité, Stock, 2000.

10 David Le Breton, L'Adieu au corps, Métailié, 1999, p.36.

11 Michel Foucault, "La Vie des hommes infâmes", in Les Cahiers du chemin, janv. 1977.

12 Michel Foucault, Surveiller et punir, Gallimard, 1975.

13 Ibid.

14 Jacques Lacan, "Fonctions de la psychanalyse en criminologie", in Ecrits, Seuil, 1966.

15 J. Lacan, Ibid.

16 Morhain, Revue Orensic, Mars 1995. 17 P. Bourdieu, Contre-feu, Liber-Raisons d'agir, 1998.